



Quel recours saisie attribution

Par **doudoUla soupe**, le **21/04/2016 à 23:59**

bonjour,rnj'ai acheté une voiture à credit en 1998, apres des problèmes de paiement, nous avons mis en place un echelonnement avec l'organisme preteur (credipar) un jugement "revetu de la formule executoire" à ete rendu en l'an 2000,mon dernier paiement connu date de 2004, donc 4 ans apres le jugement rendu.rna ce jour, mon compte a été bloqué par une saisie attribution (ils m'ont laisser 46€ a disposition!!), on me réclame 28000€ pour une dette original de 10000€ ou j'en ai deja rembourser une bonne partie, j'aimerais savoir si ils ont vraiment la possibilité de me forcer a payer ces 28000€.rnmerci de vos reponsesrncordialement

Par **chaber**, le **22/04/2016 à 07:15**

bonjour,rnrnrn[citation]un jugement "revetu de la formule executoire" à ete rendu en l'an 2000,mon dernier paiement connu date de 2004, donc 4 ans apres le jugement rendu. [/citation]la prescription interviendra en juin 2018rnrnrn[citation]on me réclame 28000€ pour une dette original de 10000€ ou j'en ai deja rembourser une bonne partie, j[/citation]rnvous oubliez les intérêts.rnrnrn[citation]j'aimerais savoir si ils ont vraiment la possibilité de me forcer a payer ces 28000€. [/citation] oui

Par **doudoUlasoupe**, le **24/04/2016 à 02:23**

Merci de votre réponsernEn 2004 il ne me restait plus que 6000 euros à payer, et ils ont repris la somme initiale, est ce légal?rnIl y a 17000 euros d'intérêt, à 10.95%.rnJ'ai payé la

régularisation à la banque de France, et je suis en plein dans l'achat d'une maison, cela peut-il être problématique?

Par **amajuris**, le **24/04/2016 à 13:38**

bonjour, racheter un bien immobilier alors que vous avez une dette à rembourser n'est, à mon avis, pas une bonne idée puisque votre créancier disposant d'un titre exécutoire pourra pratiquer une saisie immobilière sur votre bien. En outre si vous avez besoin d'un crédit pour acheter ce bien, vous devez informer l'organisme de crédit de votre situation financière. Le bon sens voudrait que vous remboursiez votre dette avant d'acquérir un nouveau bien. Salutations

Par **doudoUlasoupe**, le **25/04/2016 à 11:33**

J'ai un héritage sous le coude, puis je le leur "donner" pour me débarrasser de cette dette? Et je n'étais plus censé avoir de dettes au moment où j'ai commencé les démarches pour acheter. Hoist est sorti du placard!! Et peuvent-ils reprendre à partir du montant initial?

Par **amajuris**, le **25/04/2016 à 11:55**

Le créancier n'a pas à connaître l'origine de vos fonds, ce qu'il veut c'est que vous le remboursiez de la totalité de la dette établie au jour du remboursement. Mais une négociation est toujours possible.